

Gouvernement du Québec

Décret 1580-2024, 6 novembre 2024

CONCERNANT l'exercice des fonctions de certains ministres

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions :

— de la ministre de l'Emploi à madame Chantal Rouleau, membre du Conseil exécutif, du 8 au 15 novembre 2024;

— du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à monsieur Jonatan Julien, membre du Conseil exécutif, du 10 au 16 novembre 2024.

La greffière du Conseil exécutif,
DOMINIQUE SAVOIE

84415

